



L'assureur a t il le droit légalement d'interroger notre employeur

Par **radjati13**, le **24/10/2011** à **22:04**

J'ai été victime d'un accident de voiture où ma responsabilité n'a pas été engagée. J'ai été arrêté 4 mois suite à cet accident et j'ai fourni à ma compagnie d'assurances des attestations patronales pour ma perte de salaire pour qu'elle intervienne sur ce poste de préjudice. Ma compagnie d'assurance m'a fait une offre pour mes dommages corporels après l'examen de l'expert médical et m'a dit qu'elle interviendrait pour ma perte financière que si je lui fournissais mes bulletins de paie des trois mois avant mon accident et bordereau d'indemnité journalières, chose que j'ai refusé. Ma compagnie d'assurance m'a dit qu'elle irait interroger mon employeur sur cette perte de salaire, a-t-elle le droit de réclamer des pièces confidentielles sans mon consentement? Mon employeur a-t-il le droit de lui divulguer des éléments à mon sujet?